



FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2024 - 2025

ECOLE DE MUSIQUE / DANSE

A RETOURNER AU SERVICE REGIE DE RECETTES

Afin de calculer votre quotient familial, veuillez remplir ce questionnaire, en joignant les éléments vous concernant, listés au dos de cette feuille. (Dans le cas d'un payeur unique merci de nous le préciser)

PARENT 1

Nom et Prénom :

☎ Domicile : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

☎ Portable : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse complète :

Code Postal : Ville : Adresse courriel : @

Numéro Allocataire CAF : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Régime de Sécurité Sociale : Régime GENERAL

Régimes SPECIAUX

MSA (Agricole)

PARENT 2

Nom et Prénom :

☎ Domicile (si différent) : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

☎ Portable : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse complète :

Code Postal : Ville :

⇒ Si changement d'adresse en cours d'année, merci de le signaler à la Régie des Recettes

Suite à la mise en place du nouveau logiciel Concerto, la communication d'une adresse mail est un préalable pour accéder à votre espace personnel « mes démarches en ligne ».

Vous pourrez ainsi visualiser vos factures et procéder au règlement de celles-ci.

Pour plus de renseignements, merci de bien vouloir contacter la Régie des Recettes. (*)

SITUATION FAMILIALE

Nombre d'enfants à charge : Handicap supérieur 50 % percevant l'AEEH, au sein du foyer

Situation de famille : Marié(e) ou Pacsé (e) Union libre Divorcé(e) Précisez si garde alternée
Célibataire Veuf (ve)

(Nom(s) de(s) enfant(s))	Prénom(s)	Sexe	Date(s) de naissance	Ecole Fréquentée

!/ ** **MERCI DE NE PAS JOINDRE DE REGLEMENT A CE DOSSIER

Fait à Guyancourt, le

Signature du Parent 1 ou Parent 2

CALCUL DE VOTRE QUOTIENT 2024-2025

ECOLE DE MUSIQUE / DANSE

PIECES A FAIRE PARVENIR AU SERVICE REGIE DES RECETTES

Si vous ne retournez pas tous les éléments nécessaires au calcul de votre quotient, le tarif maximum vous sera appliqué, sauf si votre quotient a déjà été calculé par le Service Régie des Recette pour d'autres prestations en 2024

1 – VOTRE SITUATION FAMILIALE : (la situation matrimoniale prise en compte est celle existante au 01/09/2024)

- La fiche de renseignements ci-jointe, dûment complétée ou modifiée,
- La photocopie de toutes pièces justifiant votre situation familiale :
 - Livret de famille (parents et enfants), ou acte de naissance,
 - Attestation sur l'honneur pour les personnes en situation monoparentale,
 - Attestation sur l'honneur d'union libre signée des deux personnes ou PACS,
 - En cas de divorce ou de séparation : dernier acte de jugement du tribunal mentionnant la garde des enfants, récépissé de la dissolution du PACS, main courante, attestation d'avocat, justificatif de demande d'aide juridictionnelle
 - Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois,
 - Attestation de paiement CAF (avec le numéro indiqué),
 - Régime de sécurité sociale,
 - Justificatif si enfant ou adulte est déclaré à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) avec un handicap supérieur à 50 %.

2 – LES REVENUS DE CHAQUE PERSONNE RESPONSABLE AU SEIN DU FQYER, SELON VOTRE CAS :

- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022** et non un justificatif.
- Si vous avez exercé une activité à l'étranger, merci de transmettre un justificatif avec les revenus de l'année.**
- Vous êtes en couple :
 - Et êtes mariés ou pacsés en 2022 : photocopie de l'avis d'imposition du couple
 - Et avez déclaré séparément vos revenus, photocopie des deux avis d'imposition
- Vous êtes séparés :
 - En 2022 : photocopie de votre avis d'imposition,
 - D'un premier conjoint, mais êtes actuellement marié ou vivez en union libre avec un deuxième conjoint : photocopie des deux avis d'imposition,
 - Et êtes aujourd'hui seul(e) responsable au foyer : photocopie de votre seul avis d'imposition,
 - Et êtes en garde alternée : photocopie des avis d'imposition des deux parents.

Selon la situation familiale, d'autres documents peuvent vous être réclamés

Le quotient Ecole de Musique / Danse 2024/2025 recouvre la période du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025.

(*) Service Régie des Recettes - Hôtel de Ville
14 rue Ambroise Croizat – BP 32
78280 GUYANCOURT
Tél. : 01.30.48.33.33 – contact@ville-guyancourt.fr

OUVERTURE AU PUBLIC
Lundi 8H30 – 12H00 ; 13H30 – 17H00
Mercredi 13H30 – 17H00
Jeudi 13H00 – 20H00
Vendredi 13H30 – 17H00

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous vous informons que vos données à caractère personnel collectées par la Ville de Guyancourt ont été recueillies pour exécuter une mission de service public aux fins de facturation. Elles seront conservées pendant 5 ans et sont destinées au service régie des recettes. Vous pouvez exercer des droits d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données en contactant le service régie des recettes. En cas de violation du RGPD, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.